

## **PREAVIS MUNICIPAL 03/2025**

concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 106'100 TTC pour l'achat de deux véhicules électriques en remplacement des deux véhicules thermiques et de bornes de recharge

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **Préambule**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Énergie et Climat Communal (PECC) et de son plan d'actions pour les trois prochaines années, la Municipalité envisage de remplacer deux véhicules à moteurs thermiques (Diesel), actuellement en service au sein de la Commune, par deux véhicules électriques d'utilisation équivalente.

### **Contexte**

Les deux véhicules thermiques concernés par ce remplacement sont :

#### **1. Renault Kangoo**

Type de véhicule ... utilitaire  
Carburant ..... diesel  
Cat. énergétique .... **D**  
Date d'achat ..... 14 septembre 2009  
Utilisation ..... Interservices

#### **2. Opel Movano**

Type de véhicule ... camionnette  
Carburant ..... diesel  
Cat. énergétique .... **G**  
Date d'achat ..... 16 janvier 2014  
Utilisation ..... Voirie

L'utilisation de véhicules électriques présente de multiples avantages, tels que :

- Réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et du bruit  
Les véhicules électriques n'émettent pas de gaz d'échappement, cela réduit considérablement l'empreinte carbone. Ils sont plus silencieux, ce qui contribue à réduire les nuisances sonores, surtout en zone d'habitations.
- Confort de conduite et meilleure performance  
La conduite d'un véhicule électrique est plus douce et plus confortable, avec une accélération fluide et sans à-coups. Ils sont également plus performants en « zone urbaine » grâce notamment à leur couple instantané, cela les rend plus adéquats pour les arrêts fréquents et les courtes distances.

## Détails et coûts des véhicules de remplacement

### **Véhicule 1 : utilitaire**

(en remplacement du Renault Kangoo)  
OPEL Combo-e Cargo Crew 2.4t XL Electric

CHF 34'000



### **Véhicule 2 : camionnette**

(en remplacement de l'Opel Movano)  
OPEL Movano Pick-up Crew 4.2t L3 110kWh Heavy  
Pont alu, tri-benne compris

CHF 66'500



### **Bornes de recharge électriques**

Fourniture et pose de deux bornes de recharge électrique  
dans le garage de la voirie et dans le parking sous-terrain  
du Centre scolaire.

CHF 5'600

**Total (TTC) CHF 106'100**

Le choix de remplacer et acquérir deux véhicules en même temps permet d'obtenir un rabais substantiel.

Pour information, la reprise des véhicules actuels est estimée comme suit :

- Renault Kangoo CHF 2'000 à 4'000
- Opel Movano CHF 10'000 à 12'000

Ces montants sont sous réserve de l'état des véhicules au moment de la reprise.

## Comparaison des charges annuelles (marge d'erreur +/- 10%)

| Charges                 | Avant            | Après                   |
|-------------------------|------------------|-------------------------|
| Assurances              | CHF 2'100        | CHF 4'500               |
| Taxe annuelle cantonale | CHF 1'000        | CHF 150                 |
| Diesel                  | CHF 1'700        |                         |
| Électricité (recharges) |                  | CHF 700                 |
| <b>Total (TTC)</b>      | <b>CHF 4'800</b> | <b><u>CHF 5'350</u></b> |

L'acquisition de véhicules électriques permettra de réduire les taxes cantonales, ainsi que les frais de consommation. Toutefois, les primes d'assurances seront en hausse, principalement en raison de la différence de puissance entre véhicules électriques et thermiques, du coût plus élevé des véhicules et de l'inclusion d'une assurance casco complète pour l'utilitaire. Le tableau ci-dessus montre que les charges globales liées à l'exploitation des véhicules sont en légère hausse. A cela s'ajoutent les charges d'amortissement sur 5 ans, soit CHF 21'220/an.

S'agissant des frais d'entretien, ces derniers seront moindres sur ces nouveaux véhicules électriques (notamment moins de pièces mobiles), ce d'autant plus que nos véhicules thermiques actuels nécessiteront des travaux de maintenance importants à court-moyen terme. En effet, l'année d'achat et le kilométrage des véhicules actuels ne sont pas représentatifs de leur usure, due à de courts trajets et aux arrêts fréquents, ce qui engendre un encrassement prématuré des composants essentiels, tels que le filtre à particules et le catalyseur.

Ces remplacements permettront de réduire le risque d'une immobilisation d'un des véhicules et d'assurer la continuité des services communaux.

## **Financement**

Le financement s'effectuera par la trésorerie courante et, si nécessaire, par un emprunt dans la limite du plafond d'endettement.

## **Amortissement**

L'amortissement s'effectuera sur une période de 5 ans via le compte 430.3313.

## **Conclusion**

La Municipalité, conformément à ce qui est exposé dans ce préavis, estime qu'il est nécessaire de remplacer les deux véhicules à moteurs thermiques par des véhicules électriques. Il est essentiel que notre Commune mette tout en œuvre pour réduire ses émissions à effet de serre et respecte ses engagements en faveur de la protection de l'environnement. C'est précisément l'objectif du présent préavis et c'est pourquoi nous vous encourageons à l'accepter.

## **Décision**

En conséquence, la Municipalité, qui a accepté ce préavis en séance le 8 avril 2025, prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

|         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Vu      | le préavis municipal 03/2025,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Attendu | que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Entendu | le rapport de la Commission des finances<br>le rapport de la Commission <i>ad hoc</i> ,                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Décide  | d'accepter le préavis no 03/2025,<br>d'accorder un crédit d'investissement de CHF 106'100 TTC pour l'achat de deux véhicules électriques en remplacement des deux véhicules thermiques et de bornes de recharge<br>d'autoriser la Municipalité à financer par la trésorerie courante et, si nécessaire, par un emprunt dans la limite du plafond d'endettement. |

Commugny, le 8 avril 2025

La Municipale responsable : Nathalie Helmers

Au nom de la Municipalité

le Syndic

le Secrétaire

X. Wohlschlag

M. Palma

**Rapport sur le préavis municipal n°03/2025 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 106'900.- TTC pour l'achat de deux véhicules électriques en remplacement des deux véhicules thermiques et de bornes de recharge.**

---

Commugny, le 01.04.2025

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission ad hoc a été reçue en date du 25 mars 2025 par Mme Helmers, municipale, et M. Borer, technicien communal. Le service de la voirie souhaite acheter 2 véhicules afin de remplacer les véhicules existants.

Dans le cadre du PECC, (Plan Energie et Climat Communal), la réflexion se porte naturellement sur la source d'énergie propulsant ces deux utilitaires. Leurs utilisations sur de courts trajets avec de fréquents arrêts ont orienté le choix pour des véhicules électriques. Ces derniers réduiront les émissions de CO2 et seront silencieux. Quatre offres comparatives ont été présentées. Les choix retenus sont un Opel Combo-e Cargo et une camionnette Opel Movano avec pont basculant. Cette acquisition permettra de réduire les taxes cantonales ainsi que les frais de consommation. L'électricité proviendra à terme des panneaux photovoltaïques installés sur les bâtiments communaux. Les frais d'entretien seront moindres en raison de la simplicité mécanique. En revanche, les coûts d'assurances seront en hausse pour cause, une différence de puissance comparée au thermique et un coût plus élevé que les véhicules actuels. La commission estime que la commune a la responsabilité de montrer l'exemple dans le choix des véhicules en tenant compte de leur empreinte carbone. Ce choix correspond également aux exigences du PECC.

Au vu de ce qui précède, la commission ad hoc à l'unanimité des membres, vous recommande, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis n°03/2025.

Pour la commission ad hoc,

M. Samir Vora

M. Guillaume Gilliéron

M. Sylvain Faillétaz

**Rapport sur le préavis municipal 03/2025 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 106'900 TTC pour l'achat de deux véhicules électriques en remplacement des deux véhicules thermiques et de bornes de recharge**

---

Commugny, le 24 avril 2025

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances, en présence de Mme Marianne Naegeli et Julien Meylan, a rencontré les représentants de la Municipalité le 25 mars 2025 pour examiner le projet de préavis municipal concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 106'900 TTC pour l'achat de deux véhicules électriques en remplacement des deux véhicules thermiques et de bornes de recharge.

La commission remercie Mme Natalie Helmers et Monsieur Borer de leur avoir présenté en détail le préavis, les analyses effectuées et d'avoir répondu aux questions.

**Analyse**

1. Comparaison des coûts d'exploitation

- La taxe cantonale passera de CHF 1'000 à CHF 150, générant une économie annuelle notable.
- La consommation en carburant sera remplacée par l'électricité, avec une estimation de CHF 700/an contre CHF 1'700/an actuellement.
- Les frais d'entretien seront réduits
- Cette transition évite des frais de maintenance croissants sur des véhicules vieillissants.
- Bien que l'assurance soit plus élevée (CHF 4'500 contre CHF 2'100), elle couvre intégralement les nouveaux véhicules et reste compensée par les économies réalisées ailleurs.

2. Financement et charge d'amortissement

- Le financement sera assuré par la trésorerie courante, avec la possibilité de recourir à un emprunt dans la limite du plafond d'endettement.
- L'amortissement sera réparti sur cinq ans, garantissant une gestion comptable cohérente, soit une charge d'amortissement de CHF 21'220 par an.

3. Sélection des véhicules via une mise en concurrence

- La Municipalité a sollicité plusieurs offres avant de retenir les modèles présentant le meilleur rapport qualité-prix.
- Les véhicules choisis (OPEL Combo-e Cargo Crew 2.4t XL Electric et OPEL Movano Pick-up Crew 4.2t L3 110kWh Heavy) répondent aux besoins spécifiques de la commune tout en assurant une performance optimale au coût le plus avantageux.

4. Véhicules existants

- Les véhicules existants acquis en 2009 et 2014 ont été intégralement amortis.
- La reprise des véhicules thermiques actuels est estimée entre CHF 12'000 et CHF 16'000, réduisant ainsi le coût net du projet.

En plus de ces considérations financières, cette initiative contribue à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, à l'optimisation de la performance en milieu urbain et à l'amélioration du confort de conduite. Ce remplacement s'inscrit dans une démarche durable alignée avec les objectifs du Plan Énergie et Climat Communal (PECC).

### **Évaluation de la commission des finances**

Cette proposition s'inscrit dans une logique de renouvellement nécessaire du parc automobile communal, tout en répondant à des objectifs environnementaux clairs. Compte tenu de la préparation du dossier (devis comparés, estimation des coûts d'exploitation, compatibilité avec les engagements communaux), l'acceptation de ce préavis semble justifiée et opportune.

### **Conclusion**

Au vu de ce qui précède, la commission des finances, à l'unanimité des membres, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis municipal n° 03/2025.

### ***Pour la Commission des finances :***

Marianne Naegeli

Philippe Alonso

Jacques Luyet

Julien Meylan

Cyrill Schuler